

# Les prisons d'Ancien Régime

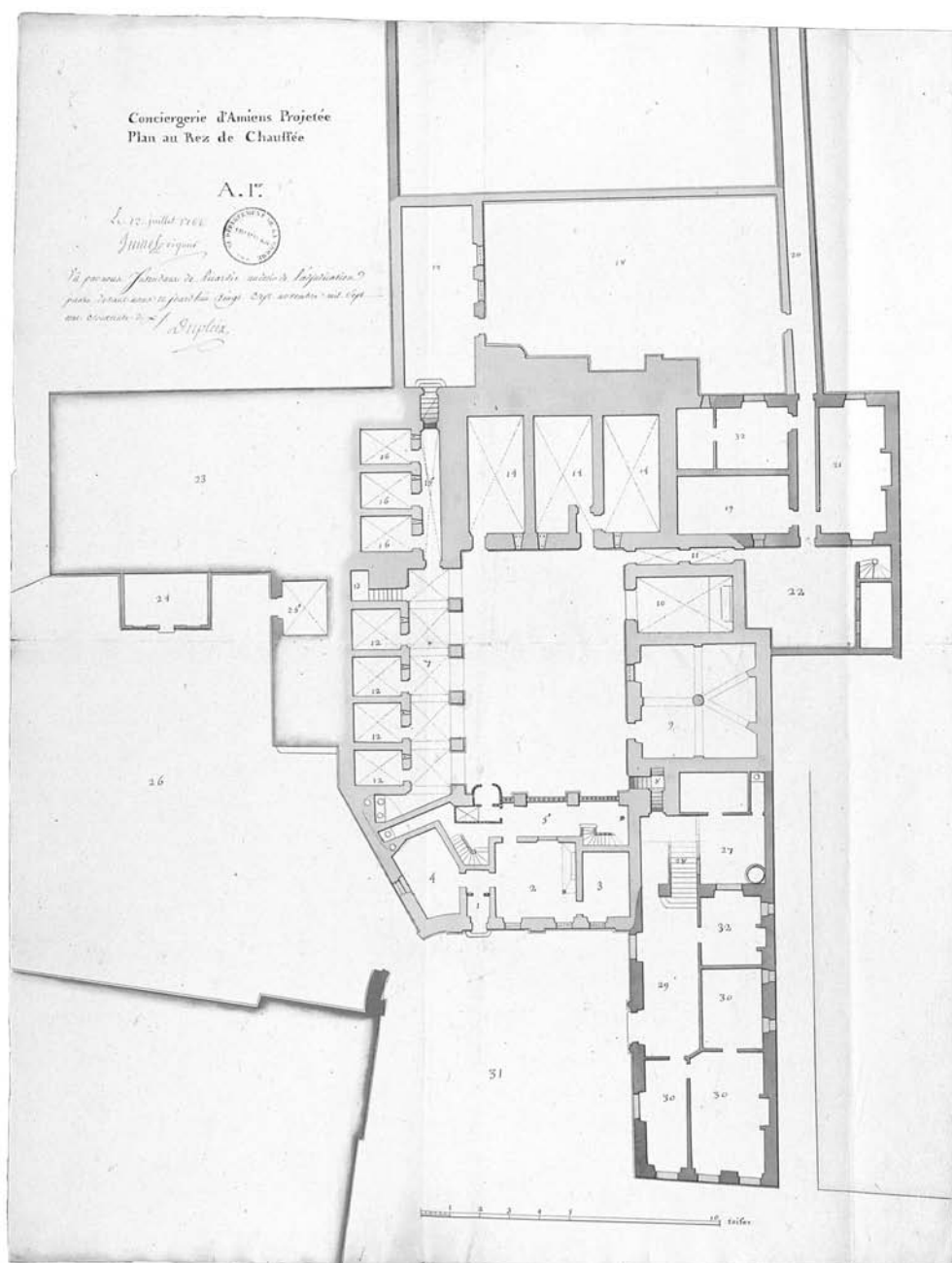
Il existe sous l'Ancien Régime plusieurs types de prisons : les prisons laïques et les prisons ecclésiastiques, les prisons ordinaires (royales, échevinales, ecclésiastiques) et les maisons de force (dépôt de mendicité). Chaque seigneur, chaque fief, chaque commune a sa propre justice et par conséquent son propre lieu d'emprisonnement. Amiens possède plusieurs prisons, celle de l'échevinage, située dans le beffroi, celle du vidame, ainsi que celle du roi, appelée communément conciergerie. Située dans les dépendances du bailliage (derrière l'actuel Hôtel de ville), la conciergerie fut utilisée durant tout l'Ancien Régime et une grande moitié du XIX<sup>e</sup> siècle puisqu'elle ne ferma ses portes qu'en 1853. Les prisons seigneuriales se trouvent généralement, quant à elles, dans les châteaux. Ainsi, la prison du seigneur de Mailly-Maillet se situe dans l'une des deux tours d'entrée de son château.

Sur les 30 000 prisonniers environ que compte la France en 1789, la majorité d'entre eux est condamnée à l'enfermement et emprisonnée dans ces divers lieux où les conditions de vie dépendent du niveau de fortune.

*Document 1. — Plan du rez-de-chaussée de la conciergerie, 1766.*

Archives de Somme,  
1 C 702/1.

Le rez-de-chaussée de la conciergerie était réservé aux hommes. Ils y étaient enfermés dans des cachots n'ayant pour seule ouverture qu'une porte grillagée. Le quartier des femmes se trouvait, quant à lui, au premier étage de l'établissement. Le sous-sol semble avoir été réservé à l'emprisonnement des condamnés à mort avant l'exécution.



*Document 2. — Lettre de M. Fontaine, major d'Abbeville, retraçant la tenue du chevalier de Belloy et demandant*

*son emprisonnement à la prison de Ham, 1763.*

Archives de la Somme,  
1 J 3345/5.

Forteresse redoutable et redoutée pendant des siècles, le château de Ham fut utilisé dès le Moyen-Âge comme prison. Faute

de registres d'écrou il est impossible d'établir une liste précise des nombreux individus qui y furent incarcérés pour les motifs les plus variés. Néanmoins, nous avons traces de l'incarcération de plusieurs personnages, tels que Charles le Simple en 923, Louis de Bourbon, prince de Condé, en 1560 ou Mirabeau.

La vie qu'il a menée à Paris n'a guère été plus rangée que celle qui mène à Liège il voit la plus mauvaise compagnie il a déjà été repris plusieurs fois de la police et a été mené au mois d'avril au fort St. Riquier. Son madame de Boisjoudain m'écrit que son mari a eu beaucoup de peine de se retirer. Son frère et tous les parents craignent beaucoup qu'à force de voir mauvaise compagnie il n'oublie absolument les premières obligations d'un honnête homme.









1751.

*Etat des Particuliers condamnés aux Galères dans le prison de la Subdélégation d'Amiens.*

Dans la Prison de la Conciergerie d'Amiens.

1. Jean François Saurin, du Village de Châteauneuf, âgé de 18 ans, taille 5 pieds, le pouce, cheveux châtains clairs, les yeux bruns, le nez gros, la bouche grande, condamné aux galères pour avoir par contumace de l'Electeur d'Amiens, pour avoir été arrêté avec des faux tabac.

2. Pierre Buis dit La Volonté, Grandier au Régiment de Beauvois, natif de l'12<sup>e</sup> Division et condamné à ses lieux d'habitation d'Amiens, âgé de 26 ans, taille 5 pieds, le pouce et demi, cheveux châtains, le nez bruns, les yeux gris, le nez long et gros, visage blême, condamné pour la même cause de faux tabac par Jugement du Conseil de guerre tenu à Paris le 10<sup>e</sup> Mars 1751.

3. Pierre Moutet dit Moutignac, soldat au Régiment des Beauvois Compagnie Champagne natif de Montignac en Aragonois âgé de 28 ans, taille de 5 pieds le pouce et demi, cheveux noirs, le nez bruns et large, les yeux gris le nez pointu, visage plein, condamné aux galères pour la même cause de faux tabac par Jugement du Conseil de guerre tenu à Paris le 10<sup>e</sup> Mars 1751.

Condannés à Amiens  
Jus. S. P.  
1.  
2.  
3.  
Ar. Des.

Document 8. — Liste dressée, avant leur transfert, des particuliers de la prison de la conciergerie d'Amiens condamnés aux galères, 1751.

Archives de la Somme, 1 C 1628.

Regroupés à la conciergerie d'Amiens avant leur transfert, les futurs galériens sont convoyés enchaînés par des conducteurs de chaîne qui perçoivent du roi une somme forfaitaire pour chaque forçat parvenu vivant au port.

Document 9. — Amiens, projet de construction du dépôt de mendicité ou Bicêtre : plan en élévation de la façade d'entrée, dressé par Rousseau, 1779.

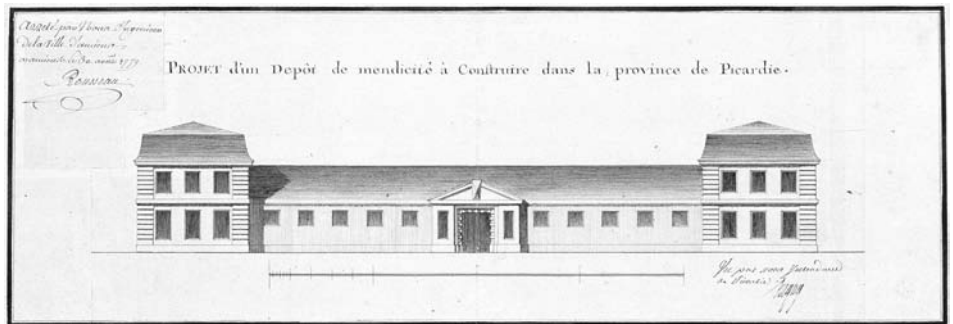
Archives de la Somme, 1 C\_CP\_1618/7.

Le 21 septembre 1767 un arrêt royal prescrit la mise en place de dépôts de mendicité dans toutes les généralités du royaume.

Document 10. — Lettre adressée à l'intendant de Picardie relatant le laxisme du geôlier de la prison de Montdidier et demandant des éclaircissements sur les fréquentes évasions survenant dans cet établissement, 1771.

Archives de la Somme, 1 C 1629.

Les geôliers ne touchent qu'un maigre traitement de la part de l'administration. Aussi, pour augmenter leur revenu, beaucoup d'entre eux proposent aux détenus, à ceux du moins qui en ont les moyens, différents services, bien que les textes l'interdisent. Il est ainsi possible de louer une chambre à un geôlier afin de ne pas avoir à dormir avec les plus miséreux sur une litière de paille. De même, les prisonniers peuvent s'approvisionner en victuailles et en alcool. Certains geôliers, comme celui de la prison de Montdidier, allaient peut-être jusqu'à laisser faire une évasion, contre un bon dédommagement.



Paris le 19. 2<sup>e</sup> Br. 1771.

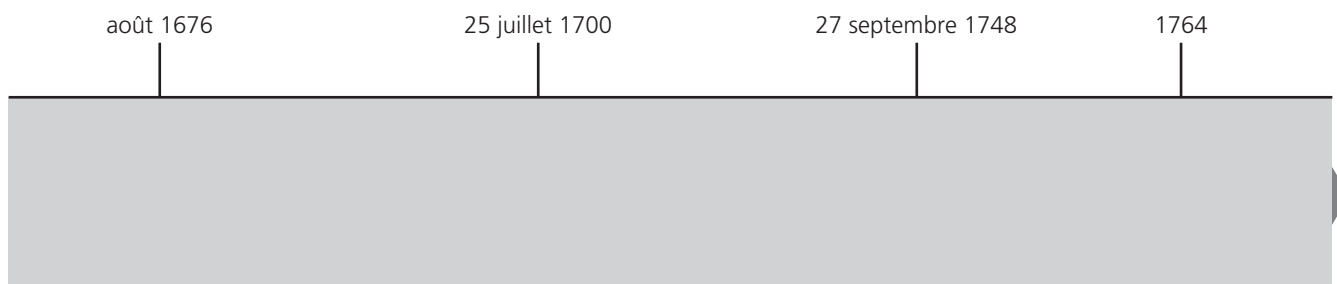
Monsieur

Le Procureur du Roy au Bailliage de Montdidier, s'est plaint à M. le Procureur de cette Ville, il en attribue la Cause au Procureur de Prolieu, et il observe qu'il l'a déjà fait punir plusieurs fois, mais toujours inutilement, par ce que la modicité de son gage de ce Bailliage qui ne sont que de quatrevingt livres ne permet point d'en trouver un autre qui veuille prendre cette place. Je vous prie de prendre sur cet objet les informations les plus exactes, et de vous faire rendre un compte détaillé.

M. Duquoy.

À Amiens, le premier dépôt est installé dans une tour de la porte de Paris. Il est ensuite transféré à la Hotoie. Ce nouvel établissement construit en 1783 par Delaporte, architecte et ingénieur des Ponts-et-Chaussées, assisté de Rousseau, accueille des détenus de toutes catégories : pauvres mendiants, soldats déserteurs, aliénés, prostituées atteintes de syphilis. Pendant la Révolution, Bicêtre reçoit également des prêtres réfractaires. Afin « d'apprivoiser les prisonniers au travail » l'établissement possède une manufacture textile où les prisonniers confectionnent leurs vêtements.

# Chronologie



## Suggestions pédagogiques

### Comprendre

#### 1. Identifier les documents

- ◆ Plan.
- ◆ Registres d'écrou.
- ◆ Gravure.
- ◆ Placet.

#### 2. Repérer

- ◆ Les limites chronologiques.
- ◆ Les lieux évoqués : Amiens, Roye, Doullens.

#### 2. Thèmes à aborder

- ◆ L'univers carcéral sous l'Ancien Régime.
- ◆ Le Grand Renfermement.
- ◆ La justice sous l'Ancien Régime.

### Mots-clés

Geôle

Geôlier

Conciergerie

Dépôt  
de mendicité

Lettre  
de cachet

Écrou

### Étudier

1. Retracer l'évolution des établissements pénitenciers de la Somme sous l'Ancien Régime.
2. Définir les différents types d'établissements.
3. Analyser la vie quotidienne dans un établissement pénitencier d'Ancien Régime.
4. Étudier les différents types de châtiments.
5. Étudier les rouages judiciaires sous l'Ancien Régime.